



Des livres ..et Vous

Des livres ..et Nous

**Le règlement intérieur en vigueur à la bibliothèque de Mont est arrêté comme suit à la date du 23 Octobre 2006.**

### **Chapitre 1: Dispositions Générales**

- 1) La bibliothèque est un service chargé de contribuer aux loisirs, à l'information, à la recherche documentaire, à l'éducation permanente et à l'activité culturelle de la population.
- 2) L'accès à la bibliothèque et la consultation sur place des documents sont gratuits, libres et ouverts à tous. Le prêt à domicile nécessite une inscription.
- 3) Le personnel de la bibliothèque est à la disposition des usagers pour les aider à mieux utiliser les ressources de la bibliothèque.

### **Chapitre 2: Inscription**

- 4) Pour s'inscrire le lecteur doit:
  - Remplir une fiche d'inscription.
  - Présenter une autorisation des parents pour les jeunes jusqu'à 16 ans.L'inscription est de 2€ par famille et reste valable un an à partir du jour d'abonnement; tout changement d'adresse doit être signalé.

### **Chapitre 3: Prêt**

- 5) Le lecteur peut emprunter 3 livres pour 4 semaines. En cas de retard, un rappel sera envoyé.

### **Chapitre 4: Recommandations et interdictions**

- 6) Il est demandé aux lecteurs de prendre soin des documents qui leur sont communiqués, de signaler le mauvais état d'un livre, mais de ne pas le réparer eux-mêmes.
- 7) En cas de perte ou de détérioration d'un document, l'emprunteur doit assurer son remplacement ou le remboursement.
- 8) Les lecteurs sont tenus de respecter le calme à l'intérieur de la bibliothèque. Il est interdit de manger, de fumer dans le local de la bibliothèque; l'accès des animaux est interdit.

### **Chapitre 5: Application**

- 9) Tout usager s'engage à se conformer au présent règlement.
- 10) Les infractions graves au règlement ou des négligences répétées peuvent entraîner la suppression temporaire ou définitive du droit de prêt et le cas échéant, l'accès à la bibliothèque.
- 11) Le personnel de la bibliothèque est chargé de l'application du présent règlement dont un exemplaire est affiché en permanence dans les locaux de la bibliothèque à l'usage du public.
- 12) Toute modification du présent règlement est notifiée au public par voie d'affichage à la bibliothèque.

Fait à Mont, le 23/10/2006

Le foyer rural de Mont

Bibliothèque de Mont 2 Rue du Bilatge 64300 Mont

Téléphone : 05 59 67 63 34

Messagerie : [biblimont@orange.fr](mailto:biblimont@orange.fr)